

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2010

L'an deux mille dix et le quatorze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 juin 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.
Présents : Mmes & Mrs Jacques-Marie GORET, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER et Danielle LEMAY.

Absents excusés : M. Jean-Michel DAMAY, Olivier CATEL-DOBEL et Frédéric TOUTLEMONDE.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

1/ ELARGISSEMENT CHEMIN DU TOUR DE VILLE - Achat de terrain :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité des présents, son accord au Maire pour l'achat des parcelles suivantes permettant l'élargissement à 2 mètres du chemin du Tour de ville comme décidé précédemment en séance du 23/11/2007 :

- parcelle ZD 75 d'une contenance de 0a.69 aux Consorts Barbary au prix de 65 € du M² ;
 - parcelle ZD 81 d'une contenance de 0a.14 à Mme Raymonde Barbary au prix de 45€ du M².
- Pour la parcelle ZD 10p de 134 m² propriété de M. Alain Morel, l'acquisition se fera par donation pour l'euro symbolique comme prévu par convention signée entre les parties le 07/10/08. Il autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision

2/ EOLIEN :

Le Maire communique aux Conseillers les réponses obtenues de M. Tokarski, responsable de l'agence d'Amiens de Valorem ainsi que le tableau comparatif des produits obtenus pour la commune avant suppression de le TP et maintenant, tout en sachant que pour 2011, les règles de calcul des compensations de l'Etat ne sont pas arrêtées et donc conditionnelles ; compte tenu de l'indemnité à venir de 60.000€, le produitsusceptible d'être encaissé par la commune resterait sensiblement le même. Le Maire demande donc aux Conseillers de prendre une position finale sur l'installation de deux éoliennes sur notre territoire entre Plessier et Fresnoy, et de ce fait, leur avis quant à la signature de la convention fixant les conditions d'utilisation des chemins ruraux pendant le réalisation et l'exploitation du parc éolien (le chemin de Villers en a été retiré). Le Maire rappelle que même avec un avis favorable de la commune, c'est le Préfet qui délivre le permis de construire et que son accord n'est pas systématique.

Le Conseil Municipal se prononce comme suit : 8 favorables - 3 contre - 1 abstention. Le Maire est chargé d'appliquer cette décision et donnera donc un avis favorable au permis de construire à venir.

3/ FINANCES COMMUNALES :

****Pénalités Leclercq – Pruvost :** Le Maire a reçu les intéressés en mairie ; ils l'ont informé avoir signalé, en l'étude de Me Dupuy, les difficultés rencontrées avec leur courtier. Compte tenu des éléments apportés et malgré la manifestation tardive des intéressés, le Maire propose de revoir les pénalités décidées en séance du 23/04 (10% du prix du terrain soit 2.383€) et de les ramener à 5% soit 1.191,50 €.

Le Conseil se prononce par 6 voix pour la baisse des pénalités dont celle du Maire et 6 voix pour le maintien à 10%. Les pénalités seront ramenées à 1.191,50 €.

**** Eglise : devis Paschal & vitraux :** Le Maire présente le devis Paschal pour le remplacement du battant de la cloche 1 ; il s'élève à 999,95€ht. M. Lescureux présent lors de la dernière intervention de la Sté signale qu'il est plus urgent et nécessaire de remplacer la chape de cuir du battant qui est fortement usée. Un devis sera demandé avant exécution. Il ne sera pas donné suite au devis présenté.

Le Maire informe ensuite les Conseillers des importants dégâts (vandalisme) survenus aux vitraux de l'église ; plus de 40 impacts de cailloux, morceaux de briques ont été relevés sur un même vitrail. Plainte a été déposée en gendarmerie, les réparations s'élèvent à 2.994,53€ttc. Un carreau à la porte des toilettes de l'école a également été cassé (188,73€ttc). Il est regrettable et révoltant d'avoir chaque semaine à réparer les dégâts et à devoir monopoliser une partie des finances communales ainsi que le personnel dans ces réparations.

**** tarifs cantine & garderie 2010/2011 :** L'appel d'offres réalisé dans le cadre du groupement de commandes Ccalm pour la fournitures de repas et prêt de matériel de chauffe pour la cantine n'a pas permis d'avoir des prix beaucoup plus intéressants qu'en direct. Les candidats retenus doivent fournir des éléments complémentaires à la CCALM.

Le Maire demande donc aux Conseillers leur accord pour négocier en direct avec Apetito, si les conditions « groupement de commandes » n'étaient pas plus intéressantes.

Il demande par ailleurs aux Conseillers de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2010/2011 et rappelle ceux de l'année en cours (3,30€ le repas et 0,55€ la ½ heure de garderie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce comme suit :

Augmentation de 0,05c. repas et 0,05c. ½ h. garderie	3 votes favorables
Augmentation de 0,10c. repas et 0,05c. ½ h. garderie	3 votes favorables
Augmentation de 0,10c. repas et 0,10c. ½ h. garderie	6 votes favorables

Les tarifs 2010/2011 sont arrêtés à 3,40€ le repas et 0,65€ la ½ h. garderie.

**** Décision modificative n° 1 :** Elle permet de réajuster les crédits inscrits au budget primitif tant en recettes qu'en dépenses ; elle s'équilibre à 8.445€ en fonctionnement et à 2.110€ en investissement. Adoptée à l'unanimité.

****** La Prévention routière remercie la commune pour sa subvention.

4/ QUESTIONS DIVERSES :

**** location de terres :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'établir un bail de location des parcelles ZK146 «au dessous de la carrière» d'une contenance de 22a79 et ZH8 «au chemin de Quiry» d'une contenance de 43a70 avec Monsieur Thibaut Barbary à dater de ce jour et fixe le loyer à 185,08€ l'hectare ; il conviendra de définir au préalable la surface de la parcelle ZH 8 réellement occupée par ce dernier car une partie sert de dépôt à la commune.

**** Médecine professionnelle :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention que propose le Centre Départemental de Gestion de la Somme pour définir les conditions d'utilisation du service de médecine préventive à dater du 01/09/2010.

**** Tirage des jurés d'assises :** En vue de l'éventuel désignation de la commune au niveau cantonal, le Conseil procède publiquement au tirage au sort de trois personnes sur la liste électorale afin de former la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2011.

**** Travaux de renforcement réseau d'eau potable :** Ils doivent débiter le 21/06 rue d'Hangest (du croisement des routes de Mézières-Hangest jusqu'au n° 9). Une tranchée sera faite sur chaussée côté impair pour la pose d'une canalisation de 150 mm. Les travaux doivent durer 4 semaines.

- ** **Festival Chés Wèpes** : La candidature de la commune a été retenue à la date du 04/09-20h.30 – une soirée cabaret est prévue dans la salle polyvalente. Le Maire informe le Conseil des besoins en matériel pour le bon déroulement de cette manifestation. Le Comité des Fêtes sera activement sollicité.
- ** **Circulation rue du château** : Le Conseil Municipal confirme que la circulation de la partie haute de la rue du Château se fera en double sens et que le stationnement y sera interdit des deux côtés.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le. 18 juin 2010

Le Maire,